




Méthodologie ESG distributeur



Le document a pour objectif de présenter la méthodologie de collecte et d'utilisation des données de durabilité des instruments financiers sélectionnés et commercialisés en France par les réseaux de distribution devl dans le cadre des activités de conseil en investissement financier/et en assurance.

Ce document sera revu et actualisé annuellement.

* Les instruments financiers couverts par le document sont les OPC (organisme de placement collectif), les ETF (Exchange Traded Fund, également appelés trackers), les OPCl (organisme de placement collectif en immobilier), les SCPI (société civile de placement immobilier), les FCPR (Fonds Commun de Placement à Risques) et les FCPI (fonds commun de placement dans l'innovation)

1.

Fonds d'investissement internes et externes (OPC/ETF, OPCI-SCPI, FCPR/FCPI)

Dans le cadre des processus de sélection et de référencement, l'équipe Stratégie et Gouvernance Epargne Financière de la Direction Commerciale de CIC Crédit Industriel et Commercial collecte les engagements suivants pour chaque fonds d'investissement :

- Le pourcentage d'investissements alignés sur la **Taxonomie européenne** (investissements durables sur le plan environnemental) ;
- Le pourcentage d'**investissements durables** tel que défini par le règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) ;
- La prise en compte des **principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité** (PAI) ;
- La capacité à respecter nos politiques sectorielles.

Ces trois données correspondent aux caractéristiques durables du fonds d'investissement et proviennent :

- Des sociétés de gestion via un fichier standardisé (format EET = European ESG Template défini par Findatex) pour les fonds d'investissement de CIC Crédit Industriel et Commercial ;
- D'un fournisseur de données ESG pour les fonds d'investissement externes.

La qualité des données mises à disposition par les sociétés de gestion et/ou par les fournisseurs de données est essentielle dans ce dispositif. Ces données sont collectées puis stockées dans un référentiel valeur interne avant d'être utilisées notamment dans les outils de gouvernance distributeur et les différents moteurs de contrôles nécessaires à toute proposition de conseil personnalisée.

Un système d'alertes distributeur permet d'identifier les incohérences majeures et de procéder à des vérifications ciblées avec le support de la société de gestion. Ce système d'alertes a été renforcé en 2025.

2.

Produits structurés internes et externes (EMTN)

Les travaux se poursuivent pour intégrer les caractéristiques durables des EMTNs distribués dans le cadre d'un conseil en investissement. Ce chantier est non finalisé à date.

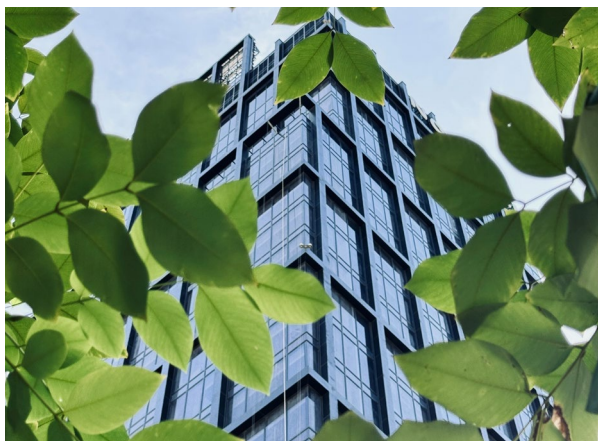
3.

Titres Vifs (actions, obligations, parts sociales)

La collecte des données de durabilité de ces produits repose sur l'évaluation de l'émetteur (entreprise, État, agence, organisation supranationale) et plus particulièrement sur l'analyse et l'impact de ses pratiques en matière Environnementale, Sociale et de Gouvernance.

A. Evaluation de la durabilité de l'émetteur (% d'investissement durable)

CIC Crédit Industriel et Commercial se base sur l'expertise de sa société de gestion Crédit Mutuel Asset Management. Une méthodologie propriétaire d'évaluation de la durabilité des émetteurs a été développée et permet d'indiquer si un émetteur est considéré comme durable (100% SFDR) ou non durable (0% SFDR). Cette méthodologie se décompose en 2 étapes. (voir ci-contre →)



ÉTAPE 1

Les paramètres «obligatoires» à respecter

En fonction des niveaux minimum requis, **tous les paramètres suivants** doivent être respectés par l'émetteur pour être éligible à la qualification «d'Investissement Durable» (ID) :

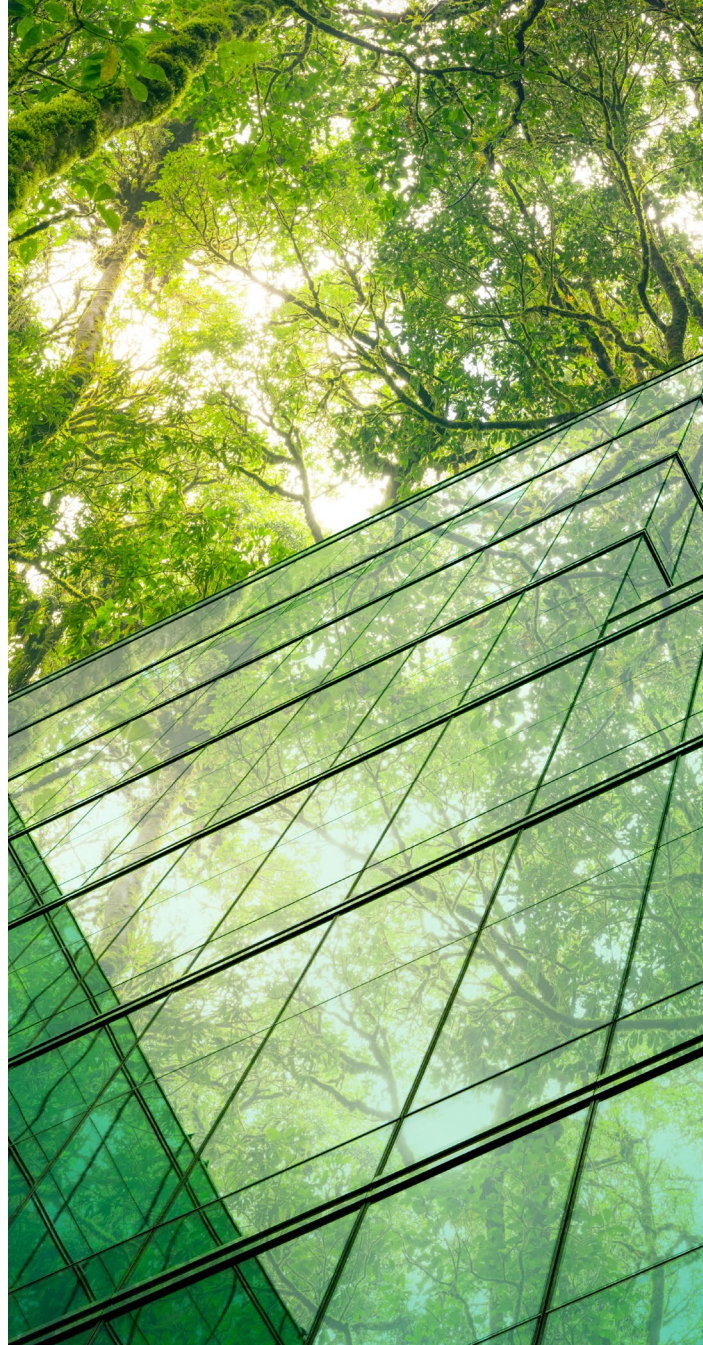
- Ne pas faire partie des exclusions de la Politique Charbon de CIC Crédit Industriel et Commercial ;
- Contribuer aux Objectifs de Développement Durable (ODD) ;
- Ne pas être exposé à des armes controversées ;
- Avoir des bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise ;
- Ne pas violer des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour des entreprises multinationales.

ÉTAPE 2

Les paramètres « additionnels »

En fonction des niveaux minimum requis, au moins 4 des paramètres suivants sont à respecter pour être qualifié « d'Investissement Durable » (ID) :

- Transparence de la rémunération des dirigeants ;
- Qualité et diversité du conseil d'administration ;
- Intensité carbone ;
- Management de l'énergie ;
- Gestion et impact des consommations d'eau ;
- Protection de la biodiversité ;
- Gestion et impact des déchets ;
- Gestion des emplois ;
- Présence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.



RÉSULTATS

Crédit  Mutuel

Si au moins 1 critère de l'étape 1 n'est pas respecté

0%

Si tous les critères de l'étape 1 sont respectés et seuls 1 à 3 critères de l'étape 2 sont respectés

0%

Si tous les critères de l'étape 1 sont respectés et 4 à 6 critères de l'étape 2 sont respectés

100%

Si tous les critères de l'étape 1 sont respectés et 7 à 9 critères de l'étape 2 sont respectés

100%

B. Pourcentage d'alignement à la Taxonomie de l'émetteur

Les entreprises concernées par la taxonomie ont l'obligation de :

- Procéder à une analyse d'éligibilité, afin de savoir si une ou plusieurs de leurs activités sont éligibles à la taxonomie ;
- Procéder à une analyse d'alignement, afin de contrôler si les activités éligibles satisfont les conditions d'alignement à la taxonomie ;
- Calculer et publier la part que ces activités alignées représentent dans leur activité globale.

Les activités sont considérées comme durables sur le plan environnemental selon le règlement Taxonomie si elles respectent notamment les deux premières conditions susmentionnées.

L'objectif est d'établir le degré d'implication d'une entreprise dans sa transition vers une économie verte et circulaire. Le pourcentage d'alignement à la taxonomie verte de chaque entreprise s'exprime, selon les cas, en pourcentage du chiffre d'affaires, des investissements ou des dépenses opérationnelles.

CIC Crédit Industriel et Commercial récupère le pourcentage d'alignement de chaque émetteur auprès du fournisseur de données extra financières ISS ESG.



C. Identification des secteurs sur lesquels les émetteurs limitent leurs impacts négatifs sur les facteurs de durabilité

Une méthodologie interne réalisée par l'équipe Stratégie et Gouvernance Epargne Financière a été mise en place en se basant sur les données collectées auprès du fournisseur de données ISS ESG.

Cette méthodologie propriétaire a été construite dans le but d'être applicable de manière strictement identique à tous les émetteurs, sur la base d'une sélection de plus de 80 questions.



Des questions par thématique permettent de déterminer le positionnement positif ou négatif d'un émetteur sur 3 familles d'indicateurs (Environnement, Social et Gouvernance) : deux premières conditions susmentionnées.

La première question vise à identifier les émetteurs impliqués dans une ou des controverses majeures :

- Si une controverse majeure* est déclarée, l'émetteur ne valide aucune des familles E, S ou G ;
- Si l'émetteur répond négativement à cette question, son évaluation se poursuit.

Pour chacune des 3 familles E, S et G, le questionnaire se décompose ainsi :

- Deux questions à impact immédiat si l'émetteur répond positivement à une de ces questions alors la famille est fermée.
- Plusieurs questions «autres» rassemblées dans des macro indicateurs («MI»). Certains MI comportent une «question forte» qui valide directement le MI. A défaut, l'émetteur doit obtenir au minimum la moyenne des réponses aux autres questions liées au MI pour valider ce dernier. Il faut avoir un minimum de MI validés pour valider la famille.

* Source ISS

4.

Sources d'informations permettant l'évaluation de la durabilité des instruments financiers

A. Les sources de données principales

Les données et éléments utilisés par CIC Crédit Industriel et Commercial pour réaliser l'évaluation de la durabilité des instruments financiers proviennent de différentes sources :

- Des fournisseurs de données extra financières indépendants (ISS ESG, Morningstar et Sustainalytics principalement) ;
- Des sociétés de gestion internes et externes ;
- De la documentation légale publique à disposition.

Certains éléments sont utilisés de manière brute (Taxonomie), d'autres sont retraités (SFDR et PAI pour les titres vifs cf. section III).



B. Les limites de l'évaluation

Les produits financiers sont sélectionnés sur la base des approches mises en œuvre par les sociétés de gestion internes et externes qui manufacturent ces produits.

La définition d'un actif durable peut ainsi varier d'une société de gestion à une autre, en fonction de leurs politiques d'investissement durable, leurs méthodologies en matière d'ESG ou encore les sources des données collectées. CIC Crédit Industriel et Commercial est ainsi tributaire de la disponibilité, de l'actualisation et de la qualité des informations nécessaires à son évaluation des critères de durabilité des produits financiers sélectionnés et référencés

Les informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses ou estimations retenues pour leur établissement.

CIC Crédit Industriel et Commercial met cependant en œuvre un dispositif permettant de limiter le risque lié à la qualité de la donnée utilisée mais ne serait être tenu responsable de la qualité des données brutes utilisées.



Ce document a pour objet d'expliciter la méthodologie de collecte et d'utilisation des données extra-financières ainsi que les critères utilisés pour évaluer le caractère durable des instruments financiers. Il a été rédigé à des fins d'informations et de transparence. Son contenu ne constitue en aucun cas une offre, une sollicitation, un conseil en investissement ou en assurance en vue de la souscription à un produit ou un service.

CIC Crédit Industriel et Commercial ne saurait être tenu pour responsable des pertes financières ou d'une quelconque décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur le fondement des informations figurant dans ce document. Toute reproduction ou utilisation de ce document est formellement interdite sauf autorisation expresse de CIC Crédit Industriel et Commercial.

CIC Crédit Industriel et Commercial - Société anonyme au capital de 611 858 064 euros - 6 avenue de Provence 75009 Paris - RCS Paris 542 016 381
N° ORIAS : 07 025 723 • Banque CIC Nord Ouest - Société anonyme au capital de 230 294 872 euros - 33 avenue Le Corbusier 59000 Lille - RCS Lille Métropole B 455502 096 - N°ORIAS : 07 008 437 • Banque CIC-Ouest - Société anonyme au capital de 86 998 832 euros - 2 avenue Jean-Claude Bonduelle BP 84001 - 44040 Nantes Cedex 1 - RCS Nantes 855 801 072 - N° ORIAS : 07 008 480 • Banque CIC Est - Société anonyme au capital de 225 000 000 euros - 31 rue Jean Wenger - Valentin 67000 Strasbourg - 754 800 712 RCS Strasbourg - N° ORIAS 07 026 287 • Lyonnaise de Banque - Société anonyme au capital de 290 568 363 euros - 8 rue de la République 69001 Lyon - RCS Lyon 954 507 976 - N° ORIAS : 07 022 698 • Banque CIC Sud Ouest - Société anonyme au capital de 258 498 240 euros - 20 quai des Chartrons 33000 Bordeaux - RCS Bordeaux 456 204 809 - N° ORIAS : 07 027 272. Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du code monétaire et financier.